



SOCIÉTÉ D'ÉCRIME DE VICHY LA VAILLANTE

Dossier d'inscription Tireurs 2025-2026

Réservé au Bureau :

Dossier complet

Dossier transféré à la FFE

Réservé à la direction

Catégorie:

Location de matériel :

Masque

Sous-cuirasse

Veste

Plastron

Paiement:

Pantalon

Fil de corps

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIÉ

NOM : **NOM de naissance :**

Prénom : **Nationalité:**

Date de naissance : ... / ... /

Lieu de naissance et code postal :

Adresse Principale :

.....
.....

Adresse 2 :

.....
.....

Adresses Mail (tireur / famille(s) des tireurs mineurs):

1@.....

2@.....

3@.....

Sauf opposition, ces adresses seront utilisées pour la communication interne au club.

Téléphone :

☎ Personnel : - - - - -

☎ Famille 1: - - - - -

☎ Famille 2: - - - - -

☎ Autre personne à joindre en cas d'urgence:
..... - - - - -

TARIFS

		Avec mécénat				Sans mécénat
		Cotisation totale	Comprenant mécénat de	Déduction d'impôt 2026	Coût total après déd.	Cotisation totale
Sans location de matériel	M9	344	150	99	245	245
	M11-M20	389			290	290
	Senior et +	419			320	320
Avec location de matériel	M9	399			300	300
	M11-M20	444			345	345
	Senior et +	474			375	375

Explications :

- Le prix de la licence est inclus (68€), ainsi qu'une cotisation de 2€ pour le Comité d'Escrime de l'Allier.
- Le prix de la location de matériel est de 55€.
Un chèque de caution de 150€ est demandé, et ne sera pas encaissé.

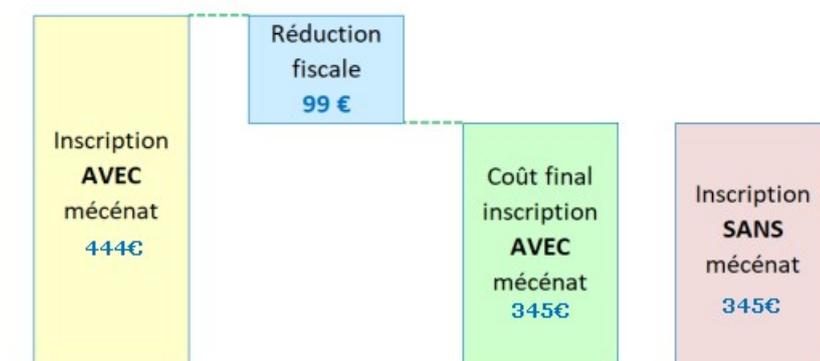
Qu'est-ce que le mécénat ?

« Soutiens ton club ! »

La SEV est une association d'intérêt général et peut être soutenue par des dons pour son fonctionnement et son développement.

Suite à un don, le club délivre en janvier suivant un reçu fiscal (CERFA 2041-RD) pour ouvrir droit à une déduction d'impôt (66 % du montant du don).

Exemple : mon enfant pratique en M11 et loue son matériel



Remarque : Il est possible de faire des dons plus importants ouvrant droit à 66 % de déduction d'impôt, en vertu de l'article 200 du code général des impôts.
S'adresser au Bureau pour faire acte supplémentaire de générosité !

CERTIFICAT MEDICAL et AUTO-QUESTIONNAIRE

Formulaires et modalités à télécharger sur le site internet : www.escrimevichy.fr

NOTA BENE :

Le club offre 3 séances d'essai gratuites pour tout nouveau tireur avant de s'engager.

Si le tireur décide d'arrêter en cours d'année, il n'y aura aucun remboursement.

Une fois l'inscription validée, le certificat médical devra être rendu dans les plus brefs délais, à défaut et pour une raison de sécurité, le tireur ne pourra pas participer à la séance de sport.

ARBITRAGE et BLASONS

Niveau du diplôme obtenu : Jaune Rouge Bleu

Souhaite être en formation arbitrage ou blason

AUTORISATIONS INTERVENTIONS MEDICALES

Je soussigné(e), autorise la Société d' Escrime de Vichy à prendre les mesures nécessaires en cas de blessure ou maladie, pour (*nom et prénom du licencié(e)*)

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise le club à utiliser les photos et vidéos prises lors de manifestations, compétitions et autres événements, où figure moi ou mon enfant.

Les résultats de compétitions pourront être publiés sur le site du club ou dans la presse ou dans tout autre but non commercial. Aucune de ces informations ne pourra être vendue à des tiers.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Vous pouvez indiquer les renseignements que vous jugerez utiles :

.....
.....
.....

LOCATION DE MATERIEL

Le matériel loué auprès du club est à rendre dans l'état que prévoit son usure normale.

Au-delà de ce niveau, son entretien est à la charge des tireurs ou familles.

Les tenues louées devront être rendues propres en fin d'année.

La location de matériel n'inclut pas le gant.

Le club vend des gants au prix de 20€ l'unité.

OUBLI DE MATERIEL

En cas d'oubli de matériel, le tireur doit se manifester auprès du maître d'armes ou d'un membre du bureau. En cas d'oubli répété, le tireur est susceptible de se voir refuser l'entraînement.

Il est fortement recommandé de **marquer le matériel personnel** pour éviter les pertes.

ENGAGEMENT, RGPD (protection des données personnelles) et contrôle d'honorabilité des encadrants

* Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime. Conformément au Droit européen N° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification des données. J'ai compris et j'accepte le partage des données dans le cadre strictement prévu par la loi.

* Par ailleurs, la licence me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur, et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les articles L. 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation automatique du FIJAIS). En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments sus mentionnés et ledit contrôle.

Ma signature m'engage auprès de la Société d'Escrime de Vichy en qualité de licencié(e) et me rend responsable de mes actes et de mes paroles lorsque je suis au club. Enfin, je certifie que toutes les informations que j'ai fournies sont exactes et fais le nécessaire pour les fournir au club en temps et en heure.

Fait à le

Signature tireur :
(nom et signature)

Signature responsable(s) (tireur mineur) :
(nom et signature)